

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1005 08/08/1953

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
8 août 1953

Numéro JO  
n° 11 du 01/09/1953

Date du numéro  
1 septembre 1953

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé à solde entière d'une durée de trois mois est accordé à M. Ali Mohamed Darar, agent de contrôle en service aux Travaux publics (Port de Djibouti), pour compter du 10 août 1953.